



Mardi 15 avril 2025

n°826

Rédacteurs :

CAVE DE TAIN L'HERMITAGE

Nicolas RAVEL
06-25-05-43-65
service.viticoles@cavedetain.com

CAVE COOPERATIVE DE ST DESIRAT

Michael SEGUIER
m.seguier@cave-saint-desirat.fr
06-43-15-30-03

CH. AGRICULTURE ARDECHE

Amandine FAURIAT
06-07-60-48-03
amandine.fauriat@ardeche.chambagri.fr

CH. AGRICULTURE DRÔME

Sébastien LARNAUD
06-27-79-28-79
Sebastien.larnaud@drome.chambagri.fr

Avec la participation :

Asso. Syrah Recherche et Développement

Cave coopérative de Tain l'Hermitage

Synd. AOC Cornas

Synd. AOC Crozes-Hermitage

Synd. AOC St Joseph

Synd. AOC St Péray

EN BREF :

- Le stade du premier traitement pour l'oïdium est atteint seulement sur quelques parcelles précoce et sensibles à ce champignon
- Mildiou : attendre l'apparition des premiers foyers primaires sur le secteur pour commencer la protection

Stades phénologiques	3
Donnés climatiques	3
Point sanitaire	4
Flavescence Dorée	7
Formation	9



Les Chambres d'Agriculture de la Drôme et de l'Ardèche sont agréées par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA".

"Ce bulletin vous propose un conseil collectif qui reste à adapter à chaque situation locale dans le respect des bonnes pratiques agricoles phytosanitaires et des conditions d'application optimales. Dans tous les cas, l'utilisation des produits phytosanitaires doit se conformer aux informations mentionnées sur l'étiquette qui ont valeur légale"

"Si aucune alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de suffisamment pertinente à ce stade, pour la situation décrite. Cependant, des alternatives préventives peuvent exister, elles seront détaillées ultérieurement dans notre bulletin"



OPE COS ENR 43 - 12.06.18

Stades phénologiques

Rive Gauche		Rive Droite	
Syrah		Syrah	
Peyrins	09	Limony	07
Clérieux	09	Serrières	09
Gervans		Saint Désirat (Rochevine)	10
Mercurol (Balayers)	09	Talencieux (Chauveyron)	06
Tain (Greffieux)	11	Ardoix (Crizinas)	09
Mercurol (Les Pends)	09	Sarras (Bonarieux)	10
Mercurol (Négociale)	09	Ozon (Les Bleds)	09
Mercurol (Châssis Sud)	12	glun	
Pont d'Isère (Chênes Verts)	12	Saint Jean	09
Beaumont Monteux (Colombier)		Mauves	10
Beaumont Monteux (Champlong)		Chateaubourg	12
Pont d'Isère (Pautus)	12	Cornas	12
Clérieux	09	Sarras	
Gervans		Saint Péray	10
Mercurol (Les Pends)	09	Guilherand	10
Tain (Maison Blanche)		Viognier Limony	09



07 : Première feuille étalée

09 : Deux à trois feuilles étalées

12 : Cinq à six feuilles étalées

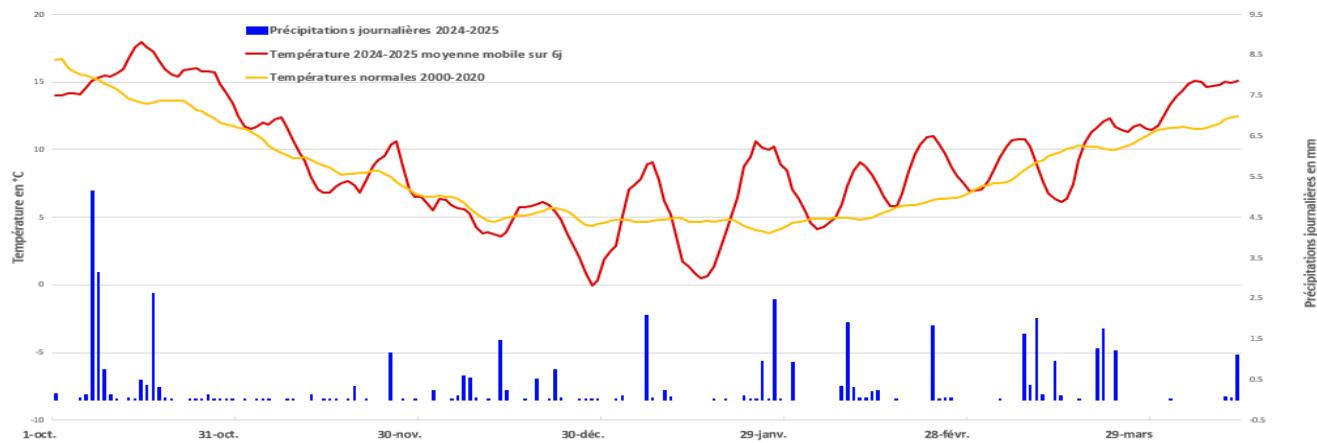
15 : les inflorescences se développent, Bouton floraux encore agglomérés,

Les stades majoritaires observés sont le stade 2-3 feuilles étalées (stade 09) et le stade 5-6 feuilles étalées, (stade 12).

Données climatiques

Date	ST-DESIRAT 280m			MERCROL 153m			GERVANS 130m		
Paramètre	Pluie	T. Min	T. Max	Pluie	T. Min	T. Max	Pluie	T. Min	T. Max
Unité	mm	°C	°C	mm	°C	°C	mm	°C	°C
09/04/2025	0	8	13.8	0	11.8	21.4	0	10	21.3
10/04/2025	0	7.2	21.9	0	8.3	21.8	0	6.1	20.8
11/04/2025	0	6.1	22	0.8	5.4	23.6	0	6.9	23
12/04/2025	1.7	7.9	21.1	0.4	10.5	23	0	9.9	1.5
13/04/2025	5.8	11.4	15.5	11.1	12.6	15.2	11.9	16.4	9.60
14/04/2025				8.8	11.2	20.8			

L'ensemble des données météo présentées ci-après sont issues de la station météorologique de Mercurol.



Comparaison des températures 2025 aux températures normales 2000-2020

Les températures mobiles sur 6 jours sont au-dessus des normales sur toute la première quinzaine d'avril.

Ces températures élevées ont encore permis à la vigne de continuer rapidement son développement cette semaine.

Cependant les températures fraîches et le temps couvert prévus pour cette fin de semaine vont ralentir le développement végétatif du vignoble.

Point sanitaire

Les préconisations contenues dans ce bulletin sont effectuées sur la base des informations issues du Bulletin de Santé du Végétal Rhône-Alpes viticulture, consultable sur le site de la DRAAF Rhône-Alpes : <https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Viticulture-Rhone-Alpes-2024>

si aucune alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de connue suffisamment pertinente à ce stade pour la situation décrite. Cependant des alternatives préventives peuvent exister, elles seront détaillées ultérieurement.

Les produits indiqués sur fond vert sont des produits autorisés en agriculture biologique

Rappel de la Stratégie :

- **Parcelles sensibles** : parcelles à historique, la première intervention est à prévoir autour **du stade 12 cinq à six feuilles étalées**.

Cette stratégie concerne quelques parcelles (précoces et à historique) déjà au stade 5-6 feuilles.

Le premier traitement devra ainsi être mis en place après l'épisode pluvieux de ce milieu de semaine uniquement sur ces parcelles.

- **Autres parcelles, non sensibles** : la première intervention sera à prévoir à partir du stade **16 : huit à neuf feuilles étalées**.

Ces parcelles concernent la grande majorité du vignoble où ce stade de début de protection n'est pas encore atteint que ce soit en secteurs tardifs comme précoces.

Spécialités préconisées :

Matière active	Spécialité commerciale	Dose homologuée	Dose conseillée*	ZNT	DSR**	Polyvalence Black rot	Remarque	N fiche CEPP
Soufre mouillable	Thiovit Jet Microbille	12,5 Kg/ha	3-4 kg/ha	5 m	0 m	Oui	8 applis max/an AB	cliquez ici
	Microthiol Disperss	12,5 kg/ha	3-4 kg/ha	5 m	0 m	Oui		cliquez ici
difenoconazole	Score Bogard	0,2 L/ha	0,08 - 0,1 L/ha	5 m	10 m	Oui	2 appli max / an	
	Difcor 250 ec	0.12l/ha	0.04/0.06 l/ha	5 m	10 m	Oui	2 appli max / an	

* : dose à adapter à la végétation, voir guide

** : DSR Distance de Sécurité Riverain, voir encadré orange en fin de bulletin

Viticulture biologique :

	Stratégie identique aux cas évoqués précédemment						
Matière active	Spécialité commerciale	Dose homologuée	Dose conseillée*	ZNT	DSR**	Remarque	
Soufre mouillable	Thiovit Jet Microbille	12.5 Kg/ha	3-4 kg/ha	5 m	0 m	8 appli max/an AB BCT	
	Microthiol Disperss	12,5 kg/ha	3-4 kg/ha	5 m	0 m		

Modulation de doses Optidose® :

Oïdium	
Parcelle sensible	30-50% de la dose/ha homologuée

La gestion de la dose se fait en fonction de la hauteur de végétation, de la précision dans la localisation de la zone de traitement du pulvérisateur.

Mildiou

Attendre la sortie des foyers primaires pour déclencher la protection

Voir Guide des Vignobles 2024/2025 p20

Pour rappel, les conditions nécessaires pour avoir des contaminations de mildiou sont les suivantes :

- Œufs d'hiver mûrs.
- Vigne réceptive (présence des premières feuilles)
- Température moyenne supérieure à 11°C
- Pluies significatives.

Ces conditions ont été réunies cette semaine écoulée avec les pluies de ce weekend.

D'après le modèle Milstop, les foyers primaires faisant suite aux pluies du 11 Avril devraient sortir seulement à partir du 28 Avril. La fraîcheur de retour cette fin de semaine, ralentissant le cycle du mildiou.

Stratégie préconisée : Attendre la sortie des foyers primaires pour commencer la protection

Référerez-vous au zoom hebdomadaire qui rapportera le ou les premiers foyers primaires repérés et validés dans notre vignoble.



Viticulture biologique : stratégie identique

Matière active	Spécialité commerciale	Dose homologuée	Dose conseillée *	ZNT	DSR* *	Remarque	N°fiche CEPP
Cuivre	BB RSR Disperss	3.75 kg/ha (750 g Cu métal)	1 kg/ha (200 g Cu métal)	5 m	0 m	AB 5 appli maxi/an	cliquez ici
Disodium phosphonate + Cuivre	Redeli + BB RSR dISPERSS	2,5 L/ha	2 L/ha	5 m	0 m	BCT 3 appli. maxi/an	cliquez ici
		3.95 L/ha (750 g Cu métal)	1kg/ha	5 m	0 m	AB 5 appli. maxi/an	cliquez ici
Phosphite de potassium + Cuivre	LBG +	4 L/ha (3 L/ha dose ferme)	2,5 L/ha	5 m	0 m	BCT 5 appli. maxi/an Cadence de renouvellement	cliquez ici

	BB Rsr Disperss					minimum 10 jours	
		3.95 L/ha (750 g Cu métal)	1 kg/ha (200 g Cu métal)	5 m	0 m	AB 5 appli. maxi/an	cliquez ici



Viticulture biologique : stratégie identique aux cas évoqués précédemment, renouvellement après lessivage (15 mm) ou après 20 cm de pousse et avant une pluie.

Matière active	Spécialité commerciale	Dose homologuée	Dose conseillée*	ZNT	DSR **	Remarque	N fiche CEPP
Cuivre	BB Rsr Disperss	3.75 kg/ha (750 g Cu métal)	1 kg/ha (200 g Cu métal)	5 m	0 m	AB 5 appli. maxi/an	cliquez ici

- Mettre en place les mesures prophylactiques spécifiquement en réalisant l'épamprage, l'ébourgeonnage.

Tordeuses

Voir Guide des Vignobles 2024/2025 p.28

Les captures sur les pièges d'eudémis continuent.

Il est trop tôt pour commencer les comptages de glomérules qui donneront les niveaux d'infestations réels de cette première génération.

Aucune intervention insecticide n'est nécessaire sur le premier vol.

Flavescence Dorée

Jusqu'au millésime 2024 les Côtes du Rhône Septentrionales avaient été épargnées par la maladie, mais sur la commune de Sécheras des foyers de flavescence sur deux parcelles ont été détectés en 2024. (réf zoom 823)

Une zone de 500 m autour de chacune de ces parcelles a été délimitée.

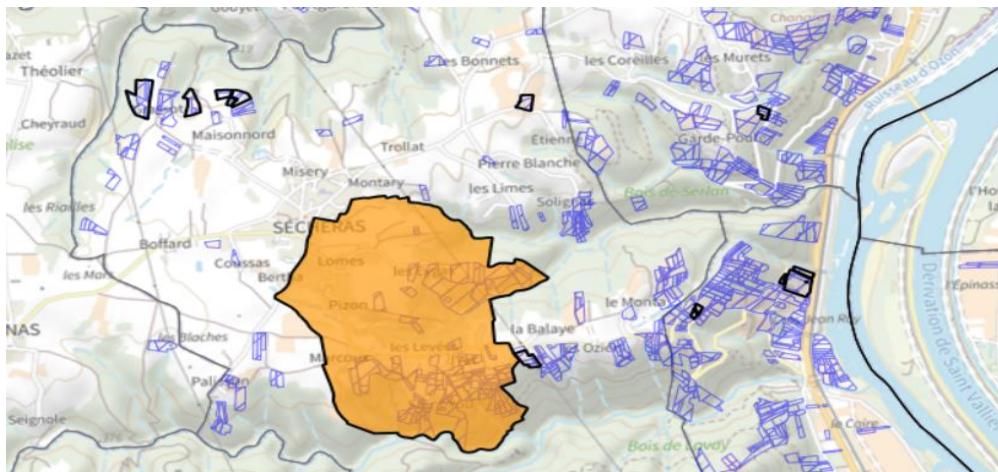
Ce périmètre rentre dans la zone de traitement avec **2 traitements insecticides obligatoires**.

Les plages des dates de traitement seront relayées dans le zoom.

La cartographie des zones de traitement prévisionnelles pour 2025 est disponible [ICI](#), en cochant la couche « Projet de zones de traitement 2025 ».

La version définitive sera celle qui accompagnera l'arrêté de la Préfecture de Région.

Zones prévisionnelles de traitements sur la commune de Secheras (2 traitements obligatoires)



A LA UNE

Salon agricole international Tech&Bio 2025

La 10e édition du salon agricole international Tech&Bio se tiendra les 24 & 25 septembre à Bourg-lès-Valence dans la Drôme.



👉 Plus d'infos ICI

Aide aux agriculteurs ayant subi une catastrophe naturelle

La Région Auvergne-Rhône-Alpes met en place une **aide forfaitaire de 10 000 €** financée exclusivement par le FEADER pour les agriculteurs ayant reçu une aide de l'indemnité de solidarité nationale (ISN) par une assurance ou une DDT à la suite d'une **catastrophe naturelle survenue après le 1er janvier 2024**. La demande d'aide est à faire sur le site de la Région :

👉 [cliquez ici](#)

Journée technique – Les auxiliaires de culture

Quels auxiliaires observer et comment les favoriser sur son exploitation ?

Rendez-vous le 24 avril à Etoile-sur-Rhône

👉 Inscrivez-vous



Prochaine parution du Zoom Viti Côtes du Rhône

Le 22 avril 2025